

térêt de la justice. Devant l'administration des chemins de fer nationaux, j'ai toujours reçu cette réponse: "*Non possumus*—Nous ne pouvons rien." Depuis le discours prononcé à Brandon par le premier ministre, les chemins de fer nationaux ont adopté une pratique encore plus hautaine, dirai-je, et il est maintenant impossible de présenter même la défense des employés qui sont dans ce cas. On nous a répondu: "Ces hommes ont été congédiés; nous ne pouvons pas les reprendre." Ces hommes sont aujourd'hui sans emploi et ils méritent que l'on s'occupe d'eux. Donnez une chance au Canada, dit le premier ministre. C'est fort bien, mais les Chemins de fer nationaux devraient donner une chance aux Canadiens tout autant que le font les autres corporations; quand ces employés sont dans l'embarras, notre devoir, non pas seulement à titre de députés mais à titre de bons citoyens, est de venir à leur secours et de demander aux chemins de fer nationaux de se montrer aussi cléments que le seraient les maisons d'affaires ordinaires. Pas un seul homme d'affaires ne voudrait congédier un bon serviteur qui aurait travaillé pour lui durant vingt ou trente ans, et cela simplement parce que cet employé aurait commis une erreur de deux ou trois dollars dans ses comptes. Il peut se faire que quelques-uns des individus qui rapportent ces erreurs au bureau chef soient des agents provocateurs (*stool pigeons*) sortant de prison et que l'accusé soit souvent moins voleur que son accusateur. Certes je reconnais que les comptes doivent être tenus correctement, mais c'est bien triste pour un homme que de se faire destituer sans enquête satisfaisante après avoir été à l'emploi du chemin de fer durant vingt ou trente ans. Je fais appel aux sentiments d'humanité du premier ministre et je lui demande, non pas comme à un politicien mais comme à un être humain, d'essayer d'améliorer le sort de ces gens. Si un homme commet une erreur dans ses comptes et s'il est honnête, il est assez puni pour avoir été sans emploi durant quelques mois. S'il s'agit d'un homme reconnu comme voleur, c'est bien différent, mais je parle des gens honnêtes.

Mon honorable ami le premier ministre a parlé des causes du chômage. Puis-je dire quelques mots à ce sujet? Le chômage est dû à la surproduction et à d'autres facteurs semblables; il est dû surtout à l'exode des gens de la campagne vers les grandes villes, où ils cherchent vainement un emploi. Ceux qui exercent une certaine influence sur les gens de la campagne rendraient un grand service à ces derniers s'ils les persuadaient que

les habitants sont mieux partagés et plus heureux.

Personne n'a encore dit comment se fera le choix de ceux qui seront chargés d'administrer ces fonds considérables. Seront-ils nommés par la Commission du service civil?

Relativement aux subventions que l'on se propose d'accorder aux provinces, je dirai que certaines gens considèrent le gouvernement fédéral comme une sorte de Bonhomme Noël toujours prêt à donner aux provinces ce qu'elles demandent. On ne devrait pas oublier que les provinces peuvent compter sur un joli revenu provenant de la vente des liqueurs, de la taxe sur la gazoline, des licences d'automobiles, des droits de succession et le reste. De plus, il nous faut, en traitant avec les provinces, être très respectueux des libertés provinciales.

Une autre source de mécontentement provient des salaires modiques payés aux journaliers et à d'autres. La Colombie-Anglaise est la seule de toutes les provinces qui ait adopté une loi concernant le salaire minimum. Cette loi fut adoptée sous le régime Oliver. Avant d'accorder des subventions aux provinces, le Gouvernement ne pourrait-il pas exiger qu'elles adoptent, comme la Colombie-Anglaise, une loi fixant le salaire minimum? Une telle loi serait, à mon avis, tout à l'avantage de la classe ouvrière.

M. HANSON (York-Sunbury): Pourquoi ne priez-vous pas M. Taschereau d'adopter une telle loi?

M. POULIOT: Depuis les élections, je crois, M. Taschereau est devenu beaucoup plus sage.

M. HANSON (York-Sunbury): Il s'est fait mettre à l'ordre.

M. POULIOT: Au reste, il n'est pas sujet à critique autant que les tories de ma circonscription et que les tories de cette Chambre. Mon honorable ami le premier ministre occupe une position tout à fait avantageuse dans ses relations avec les provinces, s'il veut les induire à adopter une loi concernant le salaire minimum, puisque, dans le cabinet, il représente non seulement la finance,—il est ministre suppléant des Finances,—mais il représente dans cette Chambre son collègue le ministre du Travail. C'est la première fois depuis la Confédération qu'un même ministre représente le capital et le travail. Dans ce cas, il lui sera facile d'accomplir ce que j'ai suggéré. Il lui sera facile d'adopter un décret du conseil, puisque, par sa seule présence le cabinet se trouve en nombre. Je lui souhaite beaucoup de succès; comme il a dit